Le 02 mai 2022

Nº de dossier : R-4156-2021

Demande de renseignements nº 1 des Demanderesses à OC

Page 1 de 2

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DES DEMANDERESSES À OPTION CONSOMMATEURS (« OC »)

- 1. Références : i) Pièce B-0028, page 4
  - ii) Pièce C-OC-0016, page 5
  - i) « À cet égard, Énergir, Gazifère et Intragaz ont confié <u>le mandat à Aviseo Conseil</u> <u>de comparer l'évolution que pourraient prendre certains risques d'affaires à l'horizon 2030, comparativement à L'évolution rencontrée lors de la précédente <u>décennie</u>.» (Nous soulignons)</u>
  - « <u>AVISEO</u> a été mandaté par les demanderesses pour évaluer les risques <u>d'affaires</u> auxquels elles sont confrontées ainsi que leurs évolutions au cours de la dernière décennie.» (Nous soulignons)

## Demandes:

- 1.1. Veuillez concilier le mandat donné à Aviseo par les demanderesses visant à « comparer l'évolution » des risques d'affaires en référence i) et le passage en référence ii) qui suggère que le mandat visait à « évaluer » les risques d'affaires.
- 2. Références : i) Pièce C-OC-0016, page 7
  - ii) Pièce B-0028, page 5, lignes 12 à 14
  - iii) Pièce B-0199, page 1, réponse à la question 1.1
  - i) OC partage également le point de vue d'AVISEO à l'effet que le risque d'affaires lié à la clientèle d'Intragaz est moins préoccupant puisque son seul et unique client, soit <u>Énergir</u>, est <u>également son seul et unique actionnaire</u>. » (Nous soulignons)
  - ii) Les actionnaires d'Intragaz sont Énergir et Engie Québec.

## Demandes:

2.1. Veuillez confirmer qu'Énergir n'est pas le seul et unique actionnaire d'Intragaz, tel que précisé aux références ii) et iii), contrairement à ce que OC avance en référence i).

Le 02 mai 2022

Nº de dossier : R-4156-2021

Demande de renseignements nº 1 des Demanderesses à OC

Page 2 de 2

- **2.2.** Veuillez fournir l'extrait du Rapport Aviseo où l'on peut lire que le risque d'affaires lié à la clientèle d'Intragaz est moins préoccupant parce qu'Énergir est son seul client et actionnaire.
  - **3. Références** : i) Pièce C-OC-0016, pp. 7-8 (section Contexte énergétique québécois)
    - i) « OC est généralement d'accord avec l'analyse d'AVISEO concernant ces différents facteurs. Toutefois, OC est d'avis que l'ampleur de l'impact de ses facteurs est bien difficile à déterminer et surtout <u>que certains d'entre eux ont des effets opposés sur les ventes de gaz naturel</u>. [...] » [nous soulignons]

## Demandes:

**3.1.** Veuillez préciser à quels facteurs fait référence « certains d'entre eux » et quels sont les « effets opposés ».